



Fête du vélo 2019

*Comme en 2018, le soleil était au rendez-vous !
Plusieurs étapes sur le parcours dont une à Montbéliard,
c'était l'occasion de tester les arceaux à vélos de la
gare... trop peu nombreux pour l'occasion.*

En 2019, le vélo avance... à petits pas.

La nouvelle loi d'orientation sur les mobilités (LOM) vient tout juste d'être votée par les députés et le constat est en demi-teinte :

- la loi Laure de 1998 est renforcée et précise un peu plus les aménagements à réaliser en cas de rénovation des voiries en ville mais son extension aux voiries inter-urbaines n'est pas obligatoire et leur utilité et leur financement peuvent être discutées ce qui laisse beaucoup de possibilités aux agglomérations et aux départements pour ne pas réaliser ces aménagements.
- l'indemnité kilométrique vélo est remplacée par un forfait mobilité durable qui permettra à l'employeur de verser jusqu'à 400 € à ses employés, mais cette mesure n'est pas obligatoire et sera donc appliquée ou non par les entreprises.
- le fonds vélo de 350 millions sur 7 ans est bien indiqué dans la loi pour financer des infrastructures mais cela est bien faible au vu des 13 milliards prévus sur 5 ans pour les autres modes de transports dont la voiture.

Dans le Pays de Montbéliard aussi le vélo avance : après une attente de seulement 8 mois des arceaux à vélos sont enfin disponibles à la gare et bientôt il y aura aussi un abri sur ces arceaux.

Pour le marquage des pistes autour de la gare, il nous faudra encore être patient quelques semaines...

Le Président, Romain MEYER

Contacts :

Courrier : VélocITE Pays de Montbéliard, espace associatif, 1 rue du Château, 25200 MONTBELIARD

Courriel : montbeliard@fubicy.org

Site Internet : www.montbeliard.fubicy.org

ou directement à l'atelier vélo, au 49 rue de Belfort à Montbéliard.

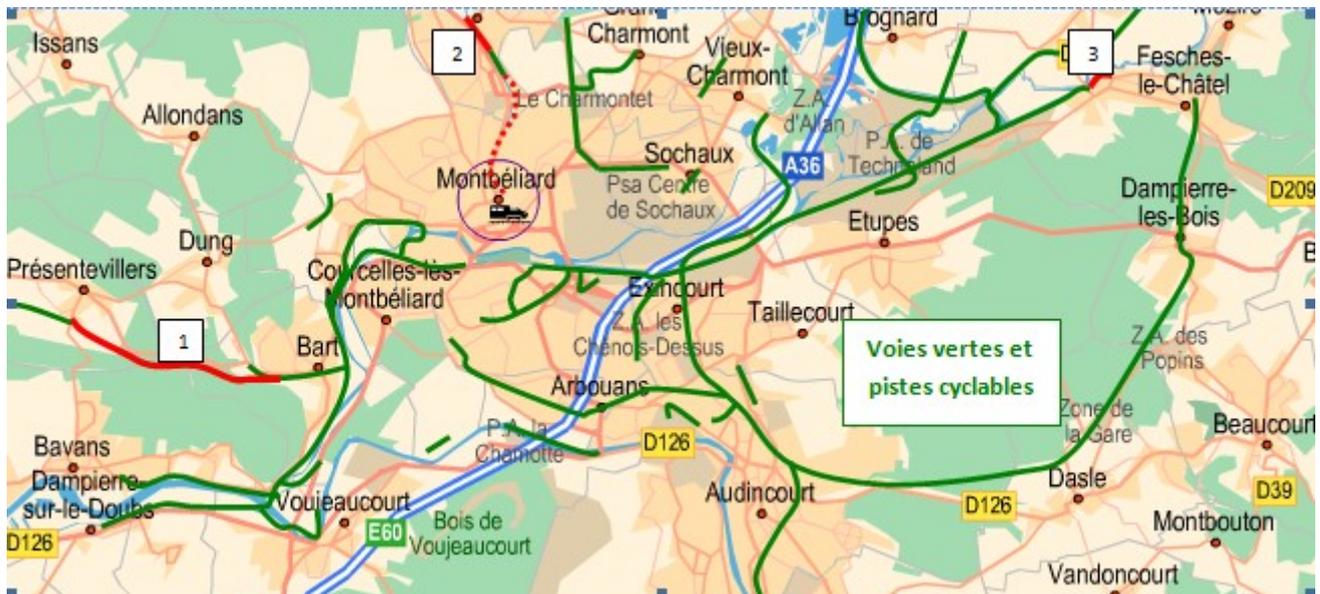
Nouvelles voies vertes :

Voici 3 nouveaux tronçons qui vont permettre de supprimer des coupures encore trop nombreuses dans le réseau cyclable de PMA :

-1 Bart – Présentevillers : 2 km à travers les bois avec un peu de dénivelé mais qui permettent d'éviter la D33. Attention à l'entretien de la voie (risque de branches au sol). Il manque la bande médiane discontinue et les panneaux guidant les cyclistes vers la piste (ou voie verte ?).

-2 Bethoncourt – Montbéliard : première tranche de 400 m. On attend la seconde fin 2019 (pointillés rouges). Bien : la bande médiane est présente. Moins bien : impossible de revenir sur la D438 une fois qu'on est sur la voie cyclable.

-3 Fesches-le-Chatel : le chaînon manquant de 400 m qui permet de rejoindre la rue de Verdun est enfin opérationnel !



Aux abords des infrastructures cyclables du Pays de Montbéliard, on peut rencontrer plusieurs panneaux différents car il existe plusieurs types de voies cyclables. Il y a celui qu'on aimerait rencontrer plus souvent (C113, piste cyclable donc réservée aux vélos) ou celui dont on abuse dans la région (C115, voie verte... car cela évite de créer une voie spécifique pour les piétons).

Pour rappel, voici les différents **types de panneaux signalant une voie cyclable** :



Panneau B54
Entrée d'aire piétonne.

Ce panneau fait suite à l'arrêté du 7 novembre 2008 relatif à la création d'un panneau pour les zones de rencontre et à la modification de la signalisation de l'aire piétonne. Les cyclistes sont autorisés à circuler (sauf disposition différente par arrêté municipal par exemple) à l'allure du pas et sans gêner les piétons.



Panneau B52 – Entrée d'une zone de rencontre.

Légalisée avec le décret du 30 juillet 2008, cet espace est un lieu où tous les usagers se « rencontrent » avec une priorité au plus faible, et une vitesse limitée à 20km/h pour tous, quelque soit son mode de propulsion. Cela permet d'étendre des zones accessibles aux piétons, vélos, rollers, en empiétant sur la chaussée des automobiles. Ce panneau est-il déjà bien connu de tous les usagers de la route ?



Panneau B22a : piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.

Ce panneau vous indique la voie ou la piste à emprunter de manière obligatoire.

C'est un panneau qui peut poser des problèmes lorsque cette voie ou piste n'est pas adaptée à la pratique d'un cyclisme de route voire pas adaptée à l'usage du vélo : virages trop serrés, revêtement inadapté, présence de piétons, d'obstacles, piste sale...



Panneau C113 : piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.

A privilégier en zone urbaine !

En agglomération, les piétons sont nombreux et séparer les usagers permet de limiter les risques de conflits voire d'accident. Les piétons sont sur les trottoirs et les cyclistes sur les bandes ou les pistes cyclables.

Conseillée signifie que c'est sans doute plus prudent pour un cycliste d'y rouler, mais il n'est soumis à aucune obligation. Il peut s'il le souhaite emprunter la chaussée des automobilistes.



Panneau C115 : panneau de signalisation d'une voie verte.

Rappel du terme « Voie verte » selon le code de la route (article R. 110-2) : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. L'article R. 412-7 précise que les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte.

A réserver aux zones non urbanisées, où les piétons sont rares.

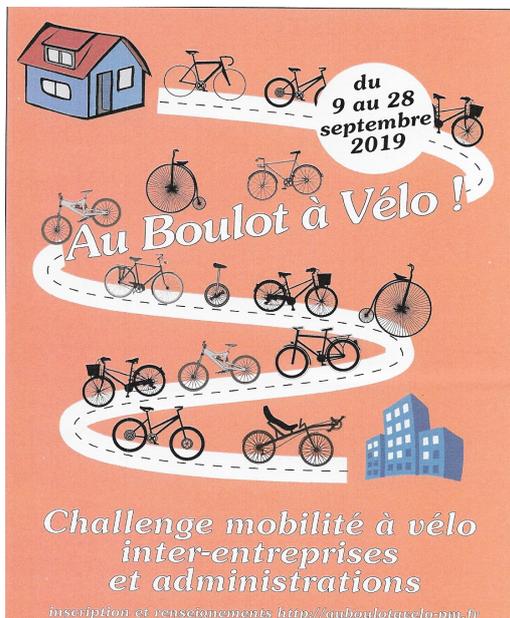
Pour compléter ces informations, vous pouvez aller sur legifrance.gouv.fr, thème Code de la route, dispositions législatives et réglementaires. Il est aussi possible de les emporter partout avec soi sur son vélo grâce au petit guide rouge Dalloz : Code du cycliste (Ludovic Duprey), 4 € chez Littera à Montbéliard (par exemple).

Au boulot à vélo

Après une belle 2^{ème} édition en 2018, une très belle 3^{ème} édition en 2019 ?

115 participants il y a 2 ans et près de 200 l'année dernière... 300 cette année ?

L'opération se déroulera du 9 au 28 septembre mais vous pouvez déjà constituer vos équipes ! Comme d'habitude, le classement sera fait en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'administration et du profil des participants (cycliste régulier, occasionnel ou novice).



du 9 au 28 septembre 2019

Au Boulot à Vélo !

Challenge mobilité à vélo inter-entreprises et administrations

inscription et renseignements <http://auboulotavelo-pm.fr>

VéloCITÉ
Pays de Montbéliard

M pays de Montbéliard
AGGLOMÉRATION

VéloCITÉ
Pays de Montbéliard

M pays de Montbéliard
AGGLOMÉRATION



Au Boulot à Vélo !

Challenge Inter-entreprises et administrations

Pendant les vacances, le vélo est le moyen de découvrir une région, de passer un bon moment en famille sur les pistes de l'agglomération, ou de pousser un petit sprint pour maintenir sa condition physique. Pourquoi ne pas prolonger le plaisir de rouler, en utilisant son vélo pour se rendre à son travail ?

Nous vous proposons un challenge mettant en concurrence l'ensemble des entreprises et administrations du Pays de Montbéliard ainsi que les étudiants. Les établissements voulant participer doivent s'inscrire sur le site de l'association et déclarer un référent pour l'opération.

Les salariés ou étudiants pourront alors s'inscrire sur le site du challenge et déclarer chaque jour le trajet domicile-travail réalisé. Un challenge individuel permettra aux salariés de participer à un tirage au sort pour gagner des lots à la fin du challenge. Pour remplir son challenge individuel, le salarié doit venir au moins 6 fois pendant la période du challenge s'il est novice, 9 fois s'il est occasionnel et 12 fois s'il est régulier.

Les établissements gagnants seront récompensés lors d'une cérémonie et se verront remettre un trophée. Les lots seront remis aux gagnants du tirage au sort.

Les renseignements et l'inscription des entreprises et administrations peuvent se faire sur le site internet du challenge :

<http://auboulotavelo-pm.fr/>

Vacances à vélo :

Les vacances d'été approchent et certains d'entre-nous partiront à vélo alors voici quelques conseils de pratiquants pour ne rien oublier mais sans partir surchargé !

Les essentiels pour le vélo :

La selle, élément qui peut gâcher votre voyage si elle n'est pas confortable, testez-la bien avant de partir et attention à ne pas partir avec une selle neuve.

Un bon casque, même si cela n'est pas obligatoire, lors de grandes distances c'est plutôt conseillé et cela protège du soleil en même temps.

Une béquille, un antiviol, un rétroviseur.

Deux sacoches à l'arrière et deux sacoches à l'avant suivant votre mode d'hébergement, une petite sacoche de guidon avec un porte-cartes, très utile pour y glisser les outils et petites choses dont on se sert souvent.

Pour les éventuelles réparations : une chambre à air de rechange, deux démonte-pneus, une pompe à main fiable, rustines, râpe et de la colle, un multi-outils (clé Allen, tournevis, dérive-chaîne...) des maillons rapides, un chiffon

Les vêtements et accessoires :

On en emporte toujours de trop, pour une quinzaine de jours :

- lunettes de soleil ou lunettes de protection (les insectes dans les yeux c'est pas terrible)

- des gants

- un pantalon et veste de pluie (à mettre dans un sac plastique facilement accessible sans avoir à tout déballer sous un orage.

- une paire de chaussures et une paire de sandales (que je mets quand il pleut, ça sèche plus vite)

- 4 T-shirts à manches courtes (synthétiques si possible : sèchent plus vite).

- 2 T-shirts à manches longues (en cas de coup de soleil, ça protège).

- un pantalon léger avec jambes amovibles (fait aussi office de short).

- une polaire (c'est léger, utile le soir quand il peut faire froid).

- 2 cyclistes (mesdames pour plus de confort, ne mettez pas votre petite culotte sous le cycliste).

- quelques sous-vêtements et serviettes de toilette (micro fibre c'est très léger et peu encombrant).

Les petits plus :

- des petits sacs plastiques pour séparer les habits dans les sacoches.

- des fruits secs (en cas de fringale ça dépanne) et une ou deux conserves (quand on ne trouve pas d'épicerie, ça arrive).

- des pinces à linge (ça dépanne pour plein de choses) et une corde.

- des sangles à la place des tendeurs (c'est pratique et ça sert à tout).

- une petite trousse à pharmacie, des mouchoirs et la crème solaire, les produits d'hygiène dans des petits contenants.

- un p'tit foulard

- un ou deux romans

Pour ma part, mes deux sacoches à l'arrière ne dépassent pas les 10 kilos et cela me suffit.

Des liens : <https://www.velo-cyclisme.com/conseils-voyage/liste-materiel-voyage-velo>

<https://www.en-echappee.fr/la-liste-du-materiel-pour-le-voyage-a-velo/>



Echanges avec Ludwigburg

Début 2019, nous avons renoué le contact avec l'association Radweg Initiative et la reprise des échanges n'a pas traîné ! Certains d'entre nous se rendront en Allemagne début octobre et nos amis de Ludwigburg nous proposent une balade à vélo commune en Alsace début 2020.

A suivre !

Assemblée générale VéloCITE :

C'était le 18 février, à l'espace associatif de Montbéliard.

Nous avons à cette occasion fait le bilan de l'année écoulée. En 2018, notre association a fêté ses 20 ans avec un nombre record d'adhérents : 218. Pour 2019, les actions liées à la convention PMA sont reconduites, le projet de Maison du vélo va être poursuivi et une opération « streetview » va être réalisée avec PMA (cela permettra de se déplacer sur les voies cyclables du Pays de Montbéliard avec Google).

Les Comités de l'association est inchangé :

Bernadette CHAMBERT, Odile JOANNES, Véronique METTEY, Marc GAUDARD, Paul GRUX, Alexandre WEISS, Romain MEYER et Thierry PONCIN

Le bureau est également inchangé :

R.MEYER (président), O.JOANNES (trésorière) et T.PONCIN (secrétaire).



ça grince !

Nettoyage des pistes cyclables

L'entretien des pistes cyclables est encore loin d'être parfait alors VéloCITE a organisé une nouvelle opération de nettoyage au printemps en ciblant cette année la piste cyclable reliant Audincourt à Mandeure, le long de la D437.

Pour une fois, peu de déchets ont été ramassés, par contre, ronces et herbes folles étaient nombreuses à envahir la piste, occupant parfois une des 2 voies de circulation. Merci aux bénévoles qui ont participé ! Et merci à nos élus de surveiller les pistes d'un peu plus près...

En bref ...

La convention avec PMA a été signée pour 2019. Elle engage l'association à réaliser des actions en faveur du vélo tout en lui faisant bénéficier d'une subvention.

Programme 2019

9 au 28 septembre : au boulot à vélo, nouvelle édition (voir encadré en page 3).

6 octobre : balade commentée VéloCITE / PMA à vélo Mandeure – Pont de Roide.

Départ à 14H, âge minimum requis : 11 ans.

Automne 2019 : nouvelle enquête Baromètre des villes cyclables. La première édition date de 2017.

Et toujours les marchés du soir PMA :

- 21 juin : BADEVEL
- 19 juillet : MATHAY
- 9 août : FESCHES-LE-CHATEL
- 30 août : GRAND-CHARMONT
- 13 septembre : COURCELLES LES M.
- 20 septembre : Ste SUZANNE
- 27 septembre : ETUPES

Rendez-vous à 18H au port de Montbéliard.

Retour libre ou avec VéloCITE vers 22H.

Possibilité de manger sur place.



ça roule !

Montbéliard

Le jalonement du centre ville arrive et des arceaux ont été installés devant la gare. Il reste à mettre en place l'abri.

Par contre, aucune avancée pour les itinéraires cyclables : toujours pas de signalisation verticale ni au sol... ce sera dans le « ça grince » du mois d'octobre ??

Réunions mensuelles VéloCITE :

les lundis 1^{er} Juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2019 à 18h, salle Bauhin, espace associatif de Montbéliard, 1 rue du château.

Et toujours l'atelier vélo...

Situé au 49 rue de Belfort à Montbéliard, il est ouvert **tous les mercredis** de 15h à 19h et le **3^{ème} samedi** du mois de 9h à 12h. Il est généralement fermé en août : surveillez les infos affichées dans la vitrine.

Venez nous rejoindre :

Vous pouvez adhérer directement via ce site : <https://www.helloasso.com/associations/velocite-pays-de-montbeliard/adhesions/adhesion-velocite-pays-de-montbeliard> ou en nous renvoyant le bon ci-dessous :

Adhésion 2019 à renvoyer à : véloCITE, 1 rue du château, 25200 Montbéliard

Je souhaite adhérer à l'association véloCITE Pays de Montbéliard.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse Internet : _____

Cotisation : individuelle : 10 euros
familiale : 20 euros Nombre de personnes concernées : _____